



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école
Bruno-Choquette tenue le 25 juin 2025 à l'école.

Présences

Jennifer Landry, représentante parent
Kathy Jolette, représentante parent
Marianne Brassard, représentante parent
Sylvain Denis, représentant parent
Maryse Lanoie, représentante enseignante
Isabelle Germain, représentante enseignante
Laurine Minguet-Mei, représentante personnel professionnel
Mélissa Bergeron, remplaçante, personnel enseignant

Est aussi présente, Mélissa Ouellet, directrice.

Absence : Geneviève Lebel Beauchesne et Corina Desveaux, représentantes parent, Johanne Martineau-Coulombe, représentante service de garde, Isabelle Tholet, représentante soutien et Myriam Genesse-Piette, représentante enseignante

**Ordre du jour du Conseil d'établissement
École Bruno-Choquette
25 juin 2025**

1. Ouverture de la réunion
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 31 mars 2025
5. Dossiers d'information ou de consultation
 - 1.1 Lecture de clientèle et transferts d'élèves
 - 1.2 Modèle de service 25-26
6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation ou d'une adoption
 - 6.1 Budget initial (Adopter)
 - 6.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (Approuver)
 - 6.3 Listes de fournitures scolaires (Approuver)
7. Mot de la présidente
8. Correspondance reçue
9. Mot de la déléguée au comité de parents
10. Mot de l'OPP
11. Mot de la représentante du service de garde
12. Mot du personnel de l'école
13. Parole au public
14. Levée de la séance



1. Ouverture de la réunion

Mme Jennifer Landry procède à l'ouverture de la séance à 18h49.

2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée

Mme Jennifer Landry propose Mme Laurine Minguet-Mei comme secrétaire de l'assemblée.

3. Adoption de l'ordre du jour

Madame Jennifer Landry fait la lecture de l'ordre du jour.

Mme Isabelle Germain adopte de l'ordre du jour.

CE 25-06-25.01

4. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 26 mai 2025

Mme Marianne Brassard propose une correction, qui est faite.

Le procès-verbal corrigé du 26 mai 2025 est adopté par Monsieur Sylvain Denis.

CE 25-06-25.02

5. Dossiers d'information ou de consultation

5.1 Lecture de clientèle et transferts d'élèves

Cette année, nous n'avons pas eu la nécessité de transférer massivement des élèves comme nous avons dû le faire l'année dernière. Cependant, nous allons récupérer 25 élèves de l'école NDSC du 1^{er} cycle. De ce fait, il y aura 6 groupes 1^{er} cycle, 4 groupes 2^e cycle et 5 groupes 3^e cycle.

Nous sommes pratiquement à pleine capacité dans tous les niveaux, donc si des élèves arrivent dans le quartier durant l'été ou l'année prochaine, ces élèves devront être réorientés vers une autre école.

5.2 Modèle de service 25-26

Tel qu'il l'a été annoncé par le gouvernement, des coupures dans le milieu de l'éducation auront lieu dans les prochaines années. Au printemps de chaque année, chaque école reçoit un budget faisant partie des « mesures ». Chaque année, cet argent est dédié à payer du personnel professionnel ou du personnel de soutien. Cependant, en raison des coupures, nous avons dû procéder à un amoindrissement de certains services.

Dans la prochaine année, 22.5 millions de dollars doivent être récupérés par notre Centre de services scolaire.

Une discussion a lieu concernant les impacts possibles des coupures. Cela dit, nous sommes encore dans l'attente des consignes concernant les sommes et les contraintes finales.



Suite à une question de Mme Kathy Jollette, Mme Mélissa Ouellet explique le fonctionnement du service de psychologie qui est désormais centralisé à la clinique L'Étincelle pour les écoles primaires. Ce service fonctionne bien.

6. Dossiers faisant l'objet d'une approbation

6.1 Budget initial (adopter)

En raison des coupures, seule une partie du budget a été reçue. Certaines sommes ont été retenues actuellement par le Centre de services scolaire. Il est donc possible qu'une autre somme soit reçue éventuellement. Dans le budget scolaire, il y a toujours une partie qui est destinée au fonctionnement, tandis que l'autre partie concerne l'investissement (exemple mobilier et équipements). Actuellement, le budget initial présenté par la direction est de 471 973\$

Mme Marianne Brassard questionne le fait qu'aucune somme n'a été reçue concernant les activités scolaires et parascolaires par exemple. Mme Ouellet explique que si cela demeure ainsi, d'autres solutions pourront être envisagées. Par exemple, le fonds à destination spéciale géré par le Conseil d'établissement pourra être utilisé pour des activités et des sorties.

Mme Maryse Lanoie adopte le budget.

6.2 Plan de lutte contre l'intimidation et la violence (approuver)

Dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence, les actions à proposer pour contrer les violences à caractère sexuelles devaient être ajoutées au courant de l'année. Ces actions ont été ajoutées à la version du plan de lutte réalisé en décembre 2024. Cependant, certains ajustements ont été réalisés depuis.

À travers des exercices de sondage auprès des élèves, du personnel et des parents, des données ont été recueillies. Les membres du comité ayant travaillé sur le plan de lutte ont décidé de se tourner vers un nouvel outil de collecte dès l'année prochaine, soit le sondage CVI. Cet outil a été développé par une équipe de chercheurs ainsi que plusieurs organismes communautaires, puis reconnus par le Ministère.

Mme Ouellet nous a donc présenté le plan, puis les membres l'ont consulté.

Mme Ouellet mentionne que dans notre milieu, certains comportements considérés comme une violence à caractère sexuel peuvent être observés, mais sont davantage faits sous forme de « jeu

CE 25-06-25.03

CE 25-06-25.04



CE 25-06-25.05

». Cela dit, ces comportements sont adressés et les adultes interviennent afin d'éduquer les élèves à ce propos. Un exemple de comportement pouvant être observé à l'école est le « shortage » (baisser les pantalons) ou encore taper les fesses d'un ami. Après des plus petits, il s'agit plutôt de comportements liés au respect de la bulle de l'autre.

Mme Marianne Brassard approuve le plan de lutte.

6.3 Listes de fournitures scolaires (approuver)

Mme Ouellet informe qu'il y a toujours une liste A et B. La liste A correspond aux classes « simples », la liste B correspond aux classes multiniveaux, puis la liste C (4^e année) correspond à une classe IPAD.

Dans la liste B des 2^e années, les membres du Conseil d'établissement souhaitent changer le cahier d'exercices « Mathéo et les mathématiques » pour « Nougat », qui est plus cher de 0,45\$, afin que ce soit uniforme dans toutes les classes de 2^e année. Cela facilitera la collaboration entre les enseignantes.

De plus, dans cette même liste, les membres du Conseil d'établissement souhaitent retirer le cahier « Lilou » en français, afin que le matériel utilisé en français soit uniforme dans toutes les classes de 2^e année. Le total de la liste B en 2^e année passe de 63,66\$ à 46,15\$.

Mme Kathy Jolette signifie que dans certaines listes, le nombre de pages n'est pas toujours indiqué.

Mme Ouellet indique que lorsque cela ne l'est pas, cela demeure à la discrétion du parent.

Mme Mélissa Bergeron approuve les listes avec les corrections explicitées ci-dessus.

7. Mot de la présidente

La présidente nous partage, encore une fois, qu'elle est très heureuse de nous voir et de collaborer avec nous. Elle en profite pour nous remercier de notre présence et nous mentionne que nous faisons la différence par notre implication.

8. Correspondance reçue

Aucune correspondance reçue.



9. Mot de la déléguée au comité de parents

À la dernière rencontre a eu lieu le souper de fin d'année. Mme Jennifer Landry mentionne que plusieurs personnes ne reviendront pas, donc des explications ont été données quant aux postes à pourvoir. De plus, le colloque du comité de parents a eu lieu au début du mois de mai. Certains membres ont participé à ce colloque, dont Anne-Marie Noël. Elle a d'ailleurs parlé de son expérience.

10. Mot de l'OPP

Il n'y a pas eu de rencontres de l'OPP. Il apparaît qu'une meilleure organisation est nécessaire pour que les parents puissent avoir une meilleure direction quant aux actions qu'ils peuvent mener.

Mme Mélissa Ouellet mentionne avoir réfléchi à plusieurs propositions pour des activités à réaliser par l'OPP l'année prochaine, avec certains membres du personnel. Elle mentionne notamment qu'elle apprécierait avoir l'aide des parents pour organiser des journées / semaine de la reconnaissance pour les différents corps des métiers dans l'école. Aussi, elle aimerait que les parents puissent participer à la décoration de l'école en temps de fête (exemple à l'Halloween et à Noël). Également, la gestion des objets perdus pourrait être gérée par l'OPP. De plus, les parents demeureraient tout de même invités à participer aux différentes activités proposées durant l'année (exemple la Color run).

Mme Ouellet propose donc que plusieurs équipes soient créées pour la gestion des différents projets, puis que l'horaire soit plus facilitant pour les parents, c'est-à-dire de soir et de fin de semaine.

11. Mot de la représentante du service de garde

Absente.

12. Mot du personnel de l'école

Mme Maryse nous mentionne à quel point elle a passé de belles années à Bruno-Choquette. Elle explique qu'il y a une belle entraide entre les différents corps d'emploi. Malgré certaines années plus difficiles, elle a passé de très belles années auprès des enfants. Elle se retire pour sa retraite en étant comblée.



13. Parole au public

Il n'y a pas de public.

Mme Marianne Brassard mentionne que la présente rencontre sera la dernière rencontre de conseil d'établissement pour elle et Monsieur Sylvain Denis. Elle mentionne qu'ils ont réellement apprécié leur expérience. Surtout, ils ont apprécié en apprendre davantage sur la gestion de l'école, sur la façon dont les problématiques sont adressées et les solutions trouvées. Ils ont également apprécié pouvoir être témoin de la synergie entre tous les membres de l'équipe.

14. Levée de la séance

Madame Maryse Lanoie propose la levée de la séance à 20h19.